

DELIBERATIONS

Travaux de mise aux normes / encloisonnement coupe feu de l'escalier de l'école élémentaire - Demande de subvention Village Côte d'Or

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de travaux de mise aux normes / encloisonnement / coupe feu de l'escalier de l'école élémentaire de Til-Châtel pour un montant de 31999.82 EUR
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Village Côte-d'Or »,
- Précise qu'il a également sollicité la DETR
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	sollicitée	31999.82	50%	15999.00
CD	Sollicitée		%	5000.00
CRB			%	
Réserve parlementaire			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			%	20999.00
Autofinancement			%	11 100.82

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale du bâtiment

Demande de subvention DETR – Travaux de mise aux normes / encloisonnement coupe feu de l'escalier de l'école élémentaire

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une ouverture de classe est programmée en septembre prochain et qu'il convient, à ce titre, après consultation de divers services institutionnels, de faire procéder à la réalisation de travaux de mise aux normes / encloisonnement / coupe feu de l'escalier de l'école élémentaire.

Le montant total des travaux s'élève à la somme de 31999.82-€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le principe de l'opération travaux de mise aux normes / encloisonnement / coupe feu de l'escalier de l'école élémentaire pour un montant de 31999.82-€ HT,
- sollicite le concours financier de l'état au titre de la DETR à hauteur de 50% du montant HT des dépenses;
- indique que le solde sera financé par la commune
- précise que la commune est maître d'ouvrage.

Approbation APD / demande de subvention Conseil Régional / travaux abords du bâtiment mairie - travaux de mise en conformité accessibilité PMR de la mairie et aménagement d'une agence postale communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les travaux de mise en conformité accessibilité PMR de la mairie et aménagement d'une agence postale communale pour un montant de 111101.- € HT.
- approuve l'avant projet définitif concernant les travaux abords du bâtiment mairie pour un montant de 26 725 EUR HT consécutifs aux travaux précités,
- Sollicite l'aide du Conseil Régional au titre du dispositif Eco Village pour les deux projets ci-dessus mentionnés.

Approbation APD / demande de subvention Conseil Départemental / travaux de mise en conformité accessibilité PMR de la mairie et aménagement d'une agence postale communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de travaux de mise en conformité accessibilité PMR de la mairie et aménagement d'une agence postale communale pour un montant de 137826 EUR
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « bâtiments et édifices publics communaux non protégés »,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	sollicitée	137826	30%	41347
CD21	Sollicitée	137826	Plafond %	21500
CRBFC	Sollicitée	137826	Plafond %	38017
Réserve parlementaire			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			73.18%	100864
Autofinancement			26.82%	36962

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- atteste de la propriété communale du bâtiment

Approbation APD / demande de subvention Conseil Régional / création de logements locatifs à la Poste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'avant projet définitif concernant la création de deux logements locatifs dans l'ensemble immobilier dit de la Poste pour un montant de 223173.- €HT.
- Sollicite l'aide du Conseil Régional au titre du dispositif Eco Village.

Autorisation de défendre la commune (sinistre rue des Tanneries)

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 16^e du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à représenter la commune devant la Cour d'Appel de Besançon dans l'affaire SMAB c/François QUINEY - SCI de la Tille – commune de Til-Châtel (consécutives à l'effondrement d'un bâtiment 17 rue des Tanneries à Til-Châtel, propriété de la SCI de la Tille), suite à

l'arrêt rendu par la Cour de cassation et désigne Me DIDIER, avocat à Dijon, pour se constituer pour le compte de la commune et la défendre dans cette procédure.

Questions diverses

- Il est donné lecture d'un courrier de M. et Mme PLANIOL relatif à des problèmes de nuisances sonores consécutivement à certaines manifestations organisées à la salle polyvalente.
- Il est procédé à l'établissement du bureau de vote pour le 2^{ème} tour des élections législatives le 18.06.2017.
- Free mobile envisage l'implantation d'une antenne radio sur le site de la Chalandrue vers le château d'eau. Le dossier peut-être consulté au secrétariat de mairie. Le montant de la location est en cours de négociation.
- Les festivités du 14 juillet se dérouleront sur le site des écluses. Différents jeux gratuits seront organisés par la commune. Quelques associations proposeront des consommations diverses payantes.
- Le décret relatif aux rythmes scolaires n'est pas encore paru. Par ailleurs, outre la commune, d'autres acteurs devront se prononcer : Conseil d'école, DASEN, COVATI et Conseil départemental en ce qui concerne les transports scolaires.

Til-Châtel, le 19.06.2017

Le Maire,
Alain GRADELET,